

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 17 juin 2020, se tient à 19 h 30, à la salle Bestar du Centre sportif Mégantic et via conférence web ou téléphonique, la séance régulière de juin 2020 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Aussi, toute séance publique doit être publicisée par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin (via web)	Audet
Francis Bélanger (via web)	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet (via web)	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon (via web)	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien (via web)	Saint-Ludger
Jeannot Lachance (via web)	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau (via web)	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Katy Paré, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et Associés est présente.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance. Madame le préfet nomme chacun des maires présents.

2.0

**ORDRE DU JOUR**

Il est demandé de devancer le point 16.3 RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2019 après le point 7.0 BONS COUPS

**2020-118****ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
ORDRE DU JOUR**

	<b>Description</b>
<b>1.</b>	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
<b>2.</b>	ORDRE DU JOUR
<b>3.</b>	PÉRIODE DE QUESTIONS
<b>4.</b>	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
<b>5.</b>	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2020
<b>6.</b>	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES - Agence 911- Volet 3
<b>7.</b>	BONS COUPS
<b>8.</b>	<b><u>AMÉNAGEMENT</u></b>
<b>8.1.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
<b>8.2.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
<b>9.</b>	<b><u>ENVIRONNEMENT</u></b>
<b>9.1.</b>	BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX
<b>9.2.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
<b>10.</b>	<b><u>TRANSPORT</u></b>
<b>10.1.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
<b>10.2.</b>	RAPPORT D'EXPLOITATION 2019 – TRANSPORT COLLECTIF

<b>11.</b>	<b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</u></b>
<b>11.1.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE
<b>11.2.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
<b>12.</b>	<b><u>SERVICE D'ÉVALUATION</u></b>
<b>12.1.</b>	RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
<b>13.</b>	<b><u>DÉVELOPPEMENT (SDEG)</u></b>
<b>13.1.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
<b>13.2.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
<b>13.3.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
<b>13.4.</b>	ADOPTION DE LA LISTE DES PROJETS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
<b>13.5.</b>	ENTENTE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
<b>13.6.</b>	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019-2020 – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
<b>13.7.</b>	PROFIL – POSTE DE DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT
<b>14.</b>	<b><u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u></b>
<b>14.1.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ
<b>15.</b>	<b><u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u></b>
<b>15.1.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
<b>15.2.</b>	MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE POUR UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET INCLUSIF
<b>15.3.</b>	ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CDC – PAGIEPS
<b>16.</b>	<b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>
<b>16.1.</b>	COMPTES À PAYER
<b>16.2.</b>	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MAI 2020
<b>16.3.</b>	RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2019
<b>16.4.</b>	FINANCEMENT - RÉGLEMENT D'EMPRUNT EDG NO 2015-06
<b>16.5.</b>	SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DE JUILLET
<b>17.</b>	<b><u>RAPPORT D'ACTIVITÉS</u></b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ COGESAF</li> <li>➤ COBARIC</li> <li>➤ Table d'harmonisation du Parc national du Mont</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mégantic</li> <li>➤ Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac</li> <li>➤ Table des MRC de l'Estrie</li> <li>➤ Ressourcerie du Granit</li> <li>➤ Centre Universitaire des Appalaches</li> <li>➤ Comité 3 MRC/RICEMM</li> <li>➤ Comité 2025</li> </ul>
18.	<b><u>PROJET ÉOLIEN</u></b>
18.1.	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
19.	<b><u>VARIA</u></b>
20.	<b><u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>
21.	<b><u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u></b>

### 3.0

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent, donc aucune question n'est posée. Les enregistrements audio de la séance étant disponibles sur le site Internet de la MRC du Granit, un avis a aussi été émis à l'effet qu'il est possible pour les citoyens d'adresser leurs questions via le courriel [secretariat@mrcgranit.qc.ca](mailto:secretariat@mrcgranit.qc.ca).

### 4.0

#### SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

##### SUIVI DES RÉUNIONS

- **Les municipalités suivantes s'engagent à participer aux activités organisées par la FQM dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux. S'engagent dans le cas de l'abandon de sa participation, à en aviser la FQM dans les meilleurs délais, s'engagent à compléter une évaluation finale du Programme de formation afin de faire connaître son degré de satisfaction.**
  - Marston, résolution no. 2020-76.
  - Milan, résolution no. 2020-04-5981
  - Stornoway, résolution no. 2020-04-84
- **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**
  - Réception de l'entente du projet intitulé « Élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques pour la MRC du Granit ».
- **Municipalité de Lambton**
  - Résolution pour exercer son droit de retrait à l'égard de la déclaration de compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la compétence de la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables, sauf les plastiques agricoles, et des ordures ménagères
- **Municipalité de Saint-Romain**
  - Exerce son droit de retrait à l'égard de la compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables, tout en maintenant sa participation au service de collecte, transport et traitement des plastiques agricoles.
- **Ville de Lac-Mégantic**

- Exerce son droit de retrait à l'égard de la compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières organiques, des ordures ménagères, des matières recyclables, tout en maintenant sa participation au service de collecte, transport et traitement des plastiques agricoles.

## **SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)**

### ➤ **Avis public**

- La date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires prévues le 11 juin 2020 est reportée à une date ultérieure, soit au minimum 15 jours après la fin de l'état d'urgence sanitaire, et ce, tel que prescrit par l'arrêté numéro 2020-014 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 avril 2020.

### ➤ **Cellule de veille populationnelle du Granit**

- Vous invite à participer à une formation virtuelle GRATUITE d'initiation à l'écoute active offerte par Secours Amitié Estrie.

### ➤ **Communiqué COVID-19**

- Mise en place des normes de santé et sécurité en lien avec la pandémie et présentation d'un guide pour le retour au travail présenté aux employés de la MRC, de la SDEG ainsi qu'à monsieur François Jacques et son équipe.

### ➤ **CRTC**

- Le présent communiqué vise à informer les autorités des municipalités régionales de comté (MRC) que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a annoncé, lundi le 27 avril dernier, le report de la date butoir pour la proposition de projets au Fonds pour la large bande. La nouvelle date de soumission est maintenant fixée au 1er juin 2020.

### ➤ **Prolongation du moratoire sur les prêts aux entreprises**

- Le 18 mars dernier, la MRC du Granit annonçait un moratoire sur le capital et les intérêts de trois mois aux 44 entreprises bénéficiaires d'une convention de prêts dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI). Déjà presque trois mois plus tard, la situation, bien que légèrement différente, la MRC s'est engagée à prolonger ce moratoire sur le capital et les intérêts pour une durée de trois mois supplémentaires.

### ➤ **Site web de la MRC du Granit**

- Transformation extrême du site web de la MRC du Granit qui a fait peau neuve durant ce confinement. Prenez quelques minutes pour aller voir cette transformation avec n'importe quel appareil intelligent, il est désormais adapté 📱!

### ➤ **Tourisme Région de Mégantic soutien ses membres**

- La Société de développement économique du Granit (SDEG) et sa filière Tourisme Région de Mégantic souhaitent soutenir ses partenaires touristiques en leur accordant un rabais de 30% sur leur cotisation annuelle promotionnelle dans le contexte de la COVID-19.

## **COURRIER**

### ➤ **l'Association des camps du Québec**

- Dans l'éventualité d'une ouverture des camps de jour cet été, l'Association des camps du Québec présentait aujourd'hui le Guide de relance des camps en contexte de COVID-19.

### ➤ **CIUSSSE-CHUS**

- Le gouvernement du Québec a annoncé la réouverture de certains milieux de travail, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnements. Les règles de salubrité pour éviter la propagation de la COVID-19 doivent être mises en place dans tous les milieux de travail. L'objectif de ce courriel est de vous outiller pour protéger adéquatement votre milieu.

### ➤ **Commission scolaire des Hauts-Cantons**

- Cours d'été offert en formation à distance

- **CPTAQ**
  - Renonciation à la rencontre publique, dossier no. 426154, municipalité de Lambton
  - Compte rendu de la demande et orientation préliminaire, dossier no. 426650, Saint-Romain
  - Compte rendu de la demande et orientation préliminaire, dossier no. 427102, Lambton
  - Compte rendu de la demande et orientation préliminaire, dossier no.426199, Lac-Drolet
  - Compte rendu de la demande et orientation préliminaire, dossier no.427473, Frontenac
- **Express Beauce Mégantic**
  - Fermeture de la piste récréotouristique L'EXPRESS BEAUCE-MÉGANTIC. La présente a pour but de solliciter un soutien des municipalités et des MRC concernées dans ce dossier, afin que sa vocation soit officiellement reconnue comme piste récréotouristique, car la Commission de protection du territoire agricole du Québec la désigne comme une zone agricole.
- **Ministère de la Culture et des Communications**
  - Transmissions de 14 214 \$ dans le cadre de l'entente de développement culturel, à la suite du dépôt et approbation du rapport d'activité de l'An 2.
- **Ministère de la Sécurité publique**
  - Récemment, le MSP a effectué des travaux sur l'application IGO-Urgence afin d'améliorer le contenu et la recherche.
- **Ministère des Transports du Québec**
  - Le ministre François Bonnardel confirme des investissements records de plus de 3,2 G\$ pour la réparation et l'entretien des routes cette année
- **Municipalité de Sainte-Sabine**
  - Appuie la résolution de la MRC Brome-Missisquoi de demander aux deux paliers de gouvernement de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer l'accès à l'internet haute vitesse.
- **Olix**
  - Présente leur plateforme pour promouvoir l'achat local (comme le Panier Bleu), mais bien une plateforme transactionnelle capable de fournir à vos commerçants et professionnels, un outil à peu de frais qui permet la visibilité et l'achat en ligne de leurs produits et services. Effectivement, chaque commerçant peut maintenant avoir sa propre boutique en ligne (coût de 200\$ par commerçant), regroupé sur une plateforme centrale: Un centre d'achat virtuel. Facile, ludique et accessible pour tous.
- **Programme d'aide à la voirie locale**
  - Présentation contenant les principales modifications apportées au PAVL.
- **Société d'habitation du Québec**
  - Ouverture de la programmation 2020-2021 pour le Programme d'adaptation de domicile
- **Sopfeu**
  - La SOPFEU demande la collaboration de la population. À l'aube du long congé de la Journée nationale des patriotes, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) lance un appel à la prudence à la population. Depuis le début de la saison de protection des forêts contre le feu, un nombre d'incendies plus élevé qu'à l'habitude a été enregistré, et ce, malgré l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert qui prévaut sur une bonne partie du territoire québécois. La SOPFEU souligne que la moitié des 142 incendies combattus jusqu'à maintenant ont été causés par des résidents ayant perdu le contrôle d'un feu à ciel ouvert.
  - Levée de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité pour notre MRC
- **Sporobole & 0/1 - Hub numérique Estrie**
  - Nous avons présenté le plan de transformation numérique du milieu culturel estrien aux 40 organismes participants la semaine dernière. Nous lançons officiellement le projet dans les prochaines semaines. Plusieurs acteurs du

milieu ont demandé de préparer une présentation spécialement pour les élus, préfets et autres acteurs socioéconomiques de l'ensemble des MRC de l'Estrie. Chose promise, chose due : nous allons faire ces présentations le 26 et 27 mai.

➤ **Transports Québec**

- Carte de la programmation des travaux routiers détaillée pour votre MRC et un tableau précisant les différentes interventions, la durée de celles-ci ainsi que les entraves associées et le nom des responsables de projet
- En raison de la COVID-19, 100 M\$ sont mis à la disposition des municipalités pour l'amélioration de la voirie locale afin de réduire les impacts de la pandémie et de contribuer à la relance économique du Québec. Ce montant réfère aux dispositions temporaires qui ont été ajoutées aux modalités d'application du PAVL et qui prévoient des taux d'aide financière plus élevés.

➤ **Tribunal administratif du Québec**

- Avis annulé de convocation à l'audience dossier matricule no. 7348782539, La-Mégantic
- Nous vous convoquons à l'audience du recours au dossier matricule no. 7249614592, qui se tiendra aux date et lieu suivants : 12 mai 2020 Tribunal administratif du Québec 575, rue Jacques-Parizeau, Visioaudience ZOOM
- Nous vous convoquons à l'audience du recours au dossier matricule no. 7949712246, qui se tiendra aux date et lieu suivants : 13 mai 2020 Tribunal administratif du Québec 575, rue Jacques-Parizeau, Visioaudience ZOOM

➤ **Ville de Lac-Mégantic**

- Adoption du règlement no 2020-10 modifiant le règlement de zonage concernant le développement d'Horizon sur le Lac

## REVUES

- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- Marché municipal
- Quorum
- VVS Express

Monsieur Pierre Brosseau se demande pourquoi la demande d'appui concernant la piste récréotouristique L'Express Beauce-Mégantic ne se retrouve pas à l'ordre du jour. Madame le préfet explique que le Comité consultatif agricole de la MRC analysera d'abord cette demande et émettra une recommandation la concernant.

Monsieur Pierre Brosseau se demande pourquoi plusieurs événements passés apparaissent au courrier. Madame le préfet explique qu'il s'agit du courrier reçu du mois précédent.

Monsieur Denis Lalumière demande quel est le portrait qui se dessine dans le cadre de la déclaration de compétence des matières résiduelles à savoir si ce dernier ressemble à un statu quo. J'explique que les municipalités ont jusqu'au 23 juin prochain pour faire parvenir leur résolution de retrait, mais que jusqu'à présent, le portrait est très similaire.

Monsieur Jacques Bergeron mentionne que les municipalités de moins de 500 habitants pourraient ne pas avoir l'obligation de mettre en œuvre sur leur territoire une collecte de matières organiques (compost). Je demande à ce que la municipalité fasse parvenir les informations afférentes à la MRC afin que des validations soient faites. Une réponse sera envoyée à tous par courriel.

5.0

---

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2020

Des questions sont posées en lien avec l'arrêté ministériel concernant le report de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes.

#### **2020-119**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2020**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 20 mai 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

---

#### SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

#### **Agence 911- Volet 3**

Les maires ont reçu, par courriel, la réponse de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec en lien avec leurs questions concernant l'épuisement aussi rapide du Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités aux sinistres – Volet 3. Monsieur Jacques Bergeron mentionne que la réponse est plutôt insatisfaisante. Il est convenu d'adopter la résolution suivante.

#### **2020-120**

#### **DEMANDE D'OUVERTURE D'UN VOLET SUPPLÉMENTAIRE À L'AGENCE 911 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION DES MUNICIPALITÉS AUX SINISTRES**

ATTENDU QUE l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a lancé, en octobre 2019, le volet 3 de son Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités aux sinistres;

ATTENDU QUE le programme visait à financer des activités liées à l'amélioration de la préparation de la municipalité aux sinistres, au processus de rétablissement après sinistre, à la formation des ressources municipales en sécurité

civile, à la tenue de simulations ou d'exercices en sécurité civile, à l'acquisition d'équipements ou à l'amélioration d'installations utilisées en sécurité civile;

ATTENDU QUE les fonds dudit programme étaient épuisés après seulement quelques semaines alors qu'il prévoyait un dépôt de projet par les municipalités jusqu'au 28 février 2020;

ATTENDU QUE la majorité des municipalités en région n'ont pas les ressources humaines nécessaires pour procéder à un dépôt de projet très rapidement lors d'appels de projets;

ATTENDU QUE les grandes municipalités et villes sont avantagées de par le nombre de ressources et leur permettent de bénéficier davantage de subventions octroyées selon la priorité de la date de réception des dossiers;

ATTENDU QUE la vitesse à laquelle les fonds se sont écoulés démontre leur nécessité au niveau des municipalités;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de rendre disponible un autre volet au Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités aux sinistres.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à ce que des critères de répartition entre les régions soient établis de manière à permettre, de façon équitable, à toutes les municipalités d'avoir la chance de bénéficier de fonds.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la FQM, l'UMQ ainsi que le député provincial, monsieur François Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7.0

### BONS COUPS

Les maires ont reçu, par courriel, la liste des bons coups des municipalités du territoire.

Monsieur Jacques Bergeron souligne le nouveau site Internet de la MRC.

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------------------------

## 16.3

### RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2019

Madame Katy Paré, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et Associés rencontre le conseil afin de déposer et présenter le rapport financier 2019 de la MRC. À cet effet, les principales parties du rapport de l'auditeur sont remises à chacun des maires. À l'aide de ce document, le bilan, l'état des revenus et dépenses, l'état des activités d'investissement et l'état des surplus sont présentés. Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée.

Des questions sont posées par rapport aux loisirs et la culture qui ne se trouvent pas sous la SDEG. J'explique que par rapport aux quotes-parts ces services font partie de la MRC, mais qu'ils sont gérés par la SDEG.

**2020-121****RAPPORT FINANCIER 2019**

ATTENDU QUE le personnel de la MRC et nos auditeurs de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton ont monté et vérifié les états et rapports financiers de la Municipalité Régionale de Comté du Granit pour l'année 2019;

ATTENDU QUE ces documents ont été présentés et discutés à la séance du conseil de ce 17 juin 2020;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le rapport financier préparé et vérifié pour l'année 2019 soit accepté et approuvé tel que présenté.

QU'une copie de ce document soit envoyée au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément aux exigences du Code municipal en cette matière et aux municipalités de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 AMÉNAGEMENT
-----------------

## 8.1

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## 8.2

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

9.0 ENVIRONNEMENT
-------------------

## 9.1

---

**BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX**

Aucun sujet à traiter.

## 9.2

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

10.0 TRANSPORT
----------------

## 10.1

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE**

Aucune rencontre n'a eu lieu. Madame le préfet mentionne que dû à la situation de la Covid, l'achalandage a beaucoup diminué et que c'est le cas pour tous les transports collectifs et adaptés des MRC. Elle ajoute que des représentations devront

être faites ultérieurement auprès du ministère des Transports pour valider la possibilité d'une réclamation en lien avec la baisse d'achalandage.

## 10.2

### RAPPORT D'EXPLOITATION 2019 – TRANSPORT COLLECTIF

Monsieur Denis Lalumière souligne qu'il y a peu d'usagers des municipalités périphériques et qu'un effort doit être fait en ce sens par ces dernières pour faire connaître davantage ce service. Monsieur Lalumière demande si un autobus électrique est prévu au prochain appel d'offres. Je confirme qu'effectivement, l'appel d'offres est en préparation et que c'est prévu.

## 2020-122

### **RAPPORT D'EXPLOITATION 2019 – TRANSPORT COLLECTIF**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige qu'un rapport d'exploitation en transport collectif soit complété en regard du *Programme d'aide au développement du transport collectif Volet II – Aide au transport collectif en milieu rural*;

ATTENDU QUE le rapport d'exploitation de l'année 2019 a été déposé aux maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport d'exploitation en transport collectif pour l'année 2019.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la directrice générale pour signer le rapport d'exploitation en transport collectif pour l'année 2019.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministre des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
------------------------------------

## 11.1

### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## 11.2

### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune rencontre n'a eu lieu, la prochaine est prévue le 2 juillet.

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION
---------------------------

## 12.1

### RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique,

le rapport mensuel du service d'évaluation du mois dernier, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ces rapports. Aucune question n'est posée.

## 13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

### 13.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre. Des discussions ont lieu en lien avec la décision de ne pas rendre disponible le cinéma extérieur pour la saison estivale 2020 suite à une logistique organisationnelle. Il est entendu d'évaluer d'autres possibilités qui permettrait de le rendre disponible, surtout dans le contexte de la Covid-19, le cinéma extérieur pourrait être en grande demande.

### 13.2

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Madame le préfet mentionne que 13 services d'animation estivale réussiront à donner le service pour l'été, et ce, pour 14 municipalités du territoire puisque 2 d'entre elles se sont regroupées. Elle ajoute que le contexte de la Covid-19 demande énormément d'organisation.

### 13.3

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, un résumé de la dernière rencontre.

### 13.4

#### RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN ADOPTION DE LA LISTE DES PROJETS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

### **2020-123**

#### **ADOPTION DE LA LISTE DES PROJETS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE la MRC du Granit dispose d'un montant de 17 500 \$ à son « Fonds de développement culturel », et ce, suite à l'entente que nous avons signée avec le ministère de la Culture et des Communications en cette matière;

ATTENDU QUE le Comité consultatif culturel de la MRC du Granit a reçu et procédé à l'analyse des projets suivants :

- « Réalisation de capsules vidéos sur l'histoire de la Municipalité de Piopolis », Comité de développement de Piopolis;
- « Découvertes musicales offertes aux jeunes de la région », Comité culturel Piopolis;
- « Murmurs de papier : Laboratoire de création », CPE Sous les étoiles;
- « Mise en valeur du patrimoine de Lambton », Patrimoin'art;
- « Parcours photographique extérieur de la MRC du Granit », Commission des arts, de la culture et du patrimoine de Lac-Mégantic;
- « Projet de mise en valeur du patrimoine archéologique du Parc du Lac-Aylmer », Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a pris connaissance des recommandations de son comité consultatif culturel;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires accepte, suite aux recommandations du comité consultatif culturel de la MRC, d'accorder les aides financières suivantes :

- « Réalisation de capsules vidéos sur l'histoire de la Municipalité de Piopolis », Comité de développement de Piopolis 3 168 \$;
- « Mise en valeur du patrimoine de Lambton », Patrimoine'art, 4 000 \$;
- « Parcours photographique extérieur de la MRC du Granit », Commission des arts, de la culture et du patrimoine de Lac-Mégantic, 4 000 \$;
- « Projet de mise en valeur du patrimoine archéologique du Parc du Lac-Aylmer », Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer, 4 000 \$;

QUE ces argents soient versés à même les sommes prévues à l'entente de développement culturel de 2020 sur réception et acceptation de preuve de réalisation des projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5

---

ENTENTE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

#### **2020-124**

#### **PARTENARIAT TERRITORIAL / CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) – 2020-2021**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) a mis sur pied en 2017 un programme triennal de partenariat territorial qui vise à soutenir et stimuler la création, la production et la diffusion artistique en collaboration avec les collectivités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) souhaite renouveler ce programme de partenariat territorial pour l'année 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE ce programme se décline en quatre volets, soit le soutien aux artistes et aux écrivains professionnels, le soutien aux organismes artistiques professionnels, le soutien à la mobilité (artistes), incluant le soutien à l'accueil en résidence et à la coproduction et le soutien à la promotion;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit est invitée à participer financièrement à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa politique culturelle, la MRC du Granit souhaite favoriser l'instauration d'incitatifs au développement, à la création artistique et à l'implication citoyenne dans la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE les artistes, les écrivains et les organismes artistiques professionnels du territoire de la MRC du Granit pourraient bénéficier de ce programme d'appariement;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement économique du Granit, organisme mandataire du développement pour la MRC du Granit, souhaite investir 5 000 \$ afin de contribuer à l'entente de partenariat territorial du CALQ pour l'Estrie pour l'année 2020-2021;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la MRC du Granit participe à l'entente de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) pour l'Estrie, via la Société de développement économique du Granit, qui y investit un montant de cinq mille dollars (5 000 \$).

QUE mesdames le préfet et la directrice générale de la MRC soient autorisées à signer l'entente.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Conseil des Arts et des Lettres du Québec ainsi qu'à la Société de développement économique du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019-2020 – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

### **2020-125**

#### **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019-2020 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a signé avec la MRC du Granit, en décembre 2016, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC un montant minimal de 754 821 \$ annuellement, et ce, pour les années 2017 à 2020, dans le cadre du Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a versé une somme de 885 275 \$ à la MRC du Granit, et ce, pour l'année 2019-2020;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a confié à la Société de développement économique du Granit (SDEG) l'exercice d'une partie des pouvoirs lui étant confiés en matière de développement;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, par sa résolution no 2019-114 adoptée le 15 mai 2019, a distribué à la SDEG, des sommes tirées du Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est à faire approuver son rapport d'activités dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour l'année 2019-2020, prenant fin le 31 mars 2020;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déposé aux maires ledit rapport d'activités et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le rapport d'activités au 31 mars 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds de développement des territoires pour l'année 2019-2020.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE soit déposé sur le site Internet de la MRC du Granit, le rapport d'activités du Fonds de développement des territoires pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.7

---

**PROFIL – POSTE DE DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT****2020-126****PROFIL – POSTE DE DIRECTEUR/DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU QUE la Société de développement du Granit a entrepris une démarche de diagnostic de climat organisationnel dont le premier chantier est le recrutement du directeur ou de la directrice du développement;

ATTENDU QUE la démarche ainsi que le profil du directeur ou de la directrice du développement ont été présentés aux maires;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la démarche ainsi que le profil du directeur ou de la directrice du développement.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l’affichage du poste de directeur ou directrice du développement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**2020-127****FORMATION DU COMITÉ SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR/DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU l’ouverture d’un poste de directeur/directrice du développement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires nomme madame Julie Morin, et ce, à titre de membre du comité administratif de la MRC, pour participer au comité de sélection dans le cadre du poste de directeur/directrice du développement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
---------------------------

14.1

---

**RAPPORT D’ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ**

Aucune rencontre n’a eu lieu, la prochaine étant prévue le 10 juillet. Monsieur Jacques Breton s’enquiert du dossier de demande d’un horaire à l’heure pour les ambulanciers. Madame le préfet rappelle que la demande faite avait été refusée à l’automne dernier et qu’avant la Covid-19 il était prévu déposer à nouveau une demande et que dans le contexte actuel les horaires des ambulanciers ont été modifiés. Elle ajoute que ce dossier est présentement suivi de proche par la MRC auprès de différents intervenants.

Monsieur Denis Lalumière demande où en est le projet de construction du CHSLD de Mégantic. Madame le préfet mentionne que des détails ont été demandés à la MRC quant au projet et elle rappelle que ce dernier a été classé au niveau des 202 projets listés à titre de priorités gouvernementales. Les maires discutent de la

stratégie à adopter afin que le projet de Mégantic se construise le plus rapidement possible. Il est convenu qu'il en soit d'abord discuté au comité vigie santé et qu'un projet de résolution soit fourni au prochain conseil des maires.

## 15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

### 15.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Monsieur Pierre Brosseau questionne l'avancement des travaux de cartographie de la couverture cellulaire. J'explique que les municipalités ont reçu leur cartographie et qu'elles sont à valider leur contenu et qu'à compter de la semaine prochaine, l'équipe de BC2 Tactique chargée d'établir le portrait de couverture retournera sur le terrain pour compléter les endroits identifiés par les municipalités. Je termine en mentionnant que le rapport final devrait être déposé le 30 juin prochain.

### 15.2

#### MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE POUR UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET INCLUSIF

Aucun sujet à traiter.

### 15.3

#### ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CDC – PAGIEPS

#### **2020-128**

#### **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CDC – PAGIEPS**

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS), le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-06, la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) à titre d'organisme mandataire pour instance de concertation locale;

ATTENDU QUE le PAGIEPS prévoit la distribution de sommes via le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QUE la CDC a déposé son rapport annuel pour l'année 2019 et que les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel du PAGIEPS pour l'année 2019 de la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC).

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à l'Observatoire estrien du développement des communautés, la Table des MRC de l'Estrie ainsi qu'à la Corporation de développement communautaire du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------------------------

## 16.1

## COMPTES À PAYER

Une question est posée en lien avec la facture no 46 pour un achat chez Coop alliance. J'informe les maires qu'il s'agit de l'achat de matériel pour la fabrication de bouées dans le cadre du projet de plantes exotiques envahissantes.

**2020-129****COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Mai 2020	12 140,19 \$
-------------------	----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MAI 2020
---

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de mai 2020. Aucune question n'est posée.

## 16.4

FINANCEMENT - RÉGLEMENT D'EMPRUNT EDG NO 2015-06
--

**2020-130****CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 372 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 30 JUIN 2020**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a adopté le 28 janvier 2015, par sa résolution 2015-18, son règlement # 2015-06 décrétant une dépense et un emprunt de 11 000 000 \$ pour l'investissement de la Municipalité Régionale de Comté du Granit dans le parc éolien communautaire Le Granit dans la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a adopté le 16 juin 2015, par sa résolution 2015-129, un terme de cinq (5) ans à compter du 30 juin 2015 en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 à 2025;

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté du Granit souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 372 000 \$ qui sera réalisé le 30 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
Règlement # 2015-06	2 372 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 juin et le 30 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LAC - MEGANTIC - LE GRANIT  
4749, RUE LAVAL  
LAC MEGANTIC, QC  
G6B 1C8

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité régionale de comté du Granit, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **2020-131**

### **SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a adopté le 28 janvier 2015, par sa résolution 2015-18, son règlement # 2015-06 décrétant une dépense et un emprunt de 11 000 000 \$ pour l'investissement de la Municipalité Régionale de Comté du

Granit dans le parc éolien communautaire Le Granit dans la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a adopté le 16 juin 2015, par sa résolution 2015-129, un terme de cinq (5) ans à compter du 30 juin 2015 en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 à 2025;

Date d'ouverture :	17 juin 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	30 juin 2020
Montant :	2 372 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2015-06, la Municipalité régionale de comté du Granit souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté du Granit a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 juin 2020, au montant de 2 372 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

460 000 \$	0,80000 %	2021
467 000 \$	1,00000 %	2022
474 000 \$	1,10000 %	2023
482 000 \$	1,20000 %	2024
489 000 \$	1,25000 %	2025

Prix : 99,07600

Coût réel : 1,45882 %

#### 2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

460 000 \$	0,80000 %	2021
467 000 \$	0,90000 %	2022
474 000 \$	1,05000 %	2023
482 000 \$	1,15000 %	2024
489 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 98,80256

Coût réel : 1,53274 %

## 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

460 000 \$	0,95000 %	2021
467 000 \$	1,00000 %	2022
474 000 \$	1,10000 %	2023
482 000 \$	1,25000 %	2024
489 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 98,96700

Coût réel : 1,53640 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 372 000 \$ de la Municipalité régionale de comté du Granit soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

QUE le préfet et la secrétaire-trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5

SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DE JUILLET

J'informe les maires que puisque la salle Bestar du Centre sportif Mégantic (CSM) ne sera pas disponible en juillet prochain et que les mesures de distanciation exigent une salle assez grande, la séance de juillet pourrait avoir lieu via web et téléphonique. Les maires proposent de la tenir en personne à la salle de l'aréna de Lambton.

J'ajoute que pour la séance d'août, selon les mesures de distanciation exigée, il sera possible de la tenir en personne soit à la salle Bestar du CSM ou à la MRC selon le cas.

17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

**COGESAF :**

Monsieur Denis Lalumière a transmis le rapport annuel aux membres du comité consultatif environnement. Il invite les autres maires qui souhaitent le recevoir aussi à communiquer avec lui.

**COBARIC :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**Table des MRC de l'Estrie :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**Ressourcerie du Granit :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**Centre universitaire des Appalaches :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**Comité 3 MRC/RICEMM :**

Monsieur Pierre Brosseau fait un résumé de la dernière rencontre.

**Comité 2025**

Madame Julie Morin fait un résumé de la dernière rencontre.

18.0 PROJET ÉOLIEN
--------------------

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

Le rapport de production du mois de mai 2020 a été envoyé par courriel, aux maires, il y a quelques jours.

J'ajoute qu'un avis de convocation pour l'AGA le 30 juin à 10 h via Webex sera transmis.

19.0 VARIA
------------

Monsieur Mario Lachance demande s'il est possible d'ajouter un sujet au prochain atelier de travail du conseil des maires, soit les taxes foncières pour les terres publiques. J'explique que l'ordre du jour de l'atelier est assez chargé et que pour traiter de ce sujet nous attendons un suivi de l'UPA et la firme d'évaluation devra aussi être présente à cette rencontre.

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
---------------------------

Considérant que la séance se tient à huis clos et par conférence web et téléphonique

dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent donc aucune question n'est posée. Les enregistrements audio de la séance étant disponibles sur le site Internet de la MRC du Granit, un avis a aussi été émis à l'effet qu'il est possible pour les citoyens d'adresser leurs questions via le courriel [secretariat@mrcgranit.qc.ca](mailto:secretariat@mrcgranit.qc.ca).

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
---------------------------

**2020-132****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 17 juin 2020 soit levée, il est 21 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 17 juin 2020, et ce pour les résolutions 2020-123, 2020-124, 2020-129, 2020-130 et 2020-131.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale